



L'ACTUALITÉ

LA CAPEB SAISIT LE NOUVEAU PREMIER MINISTRE DÈS SA NOMINATION

Ce mardi 9 janvier, Gabriel Attal a été nommé Premier ministre en remplacement d'Élisabeth Borne. La CAPEB a immédiatement saisi le nouveau chef du Gouvernement pour qu'il prenne sans tarder les arbitrages attendus des entreprises artisanales du bâtiment et de leur organisation professionnelle, la CAPEB.

Le remaniement ministériel était sur le feu depuis quelques temps. Il s'est concrétisé cette semaine par la démission d'Élisabeth Borne et de son Gouvernement qui, pour autant, a assuré les affaires courantes jusqu'à la nomination de la nouvelle équipe ministérielle de celui qui est, à ce jour, le plus jeune Premier ministre de la V^e République.

Dans la foulée, la CAPEB a réagi à cette nomination, saluant le nouvel occupant de Matignon et l'appelant à reprendre sans tarder les dossiers qui attendent des arbitrages urgents. Donner un logement décent et sobre en consommation énergétique est un défi immense auquel il faut s'atteler avec détermination, en particulier quand la construction neuve marque le pas et laisse un grand vide entre l'offre et la demande!

Plus encore, c'est toute la question de la rénovation énergétique des logements qui doit être prise à bras le corps. La transition énergétique est un immense défi que nous nous devons de relever tous ensemble pour permettre au pays d'atteindre ses objectifs en termes de neutralité carbone mais aussi de répondre aux enjeux sociétaux. Ceux-ci imposent de rénover le parc de logements pour permettre à nos concitoyens de vivre confortablement dans leur habitat tout en étant sobres et économes sur le plan énergétique.

Tous les ménages doivent être soutenus et accompagnés dans leurs projets de rénovation énergétique, toutes les entreprises artisanales du bâtiment, naturellement compétentes en leurs métiers sur ces marchés, doivent pouvoir contribuer à ces rénovations, qu'elles soient globales ou par geste. Toutes les solutions techniques et énergétiques doivent être mises en œuvre pour converger vers un seul et même objectif : accélérer la transition énergétique.

À cet égard, la CAPEB rappelle au nouveau Premier ministre l'Appel de la dernière chance qu'elle a lancé fin décembre avec plus de trente acteurs majeurs du bâtiment pour rendre la réforme de MaPrimeRénov' moins exclusive et plus efficace. Nous présenterons donc à nouveau à M. Attal les propositions que nous portons pour améliorer ce dispositif et massifier les travaux de rénovation énergétique en simplifiant les dispositifs d'aide et de contrôle des travaux, en respectant une saine concurrence, et en écartant les fraudeurs.

L'accessibilité des bâtiments participe également de ce bien-être auquel aspirent nos aînés qui, pour leur grande majorité, souhaitent vieillir chez eux. Nos écoles, et le nouveau Premier ministre est fort bien placé pour le savoir puisqu'il était jusqu'ici Ministre de l'Éducation nationale, nécessitent également une rénovation massive. Les défis à relever ne manquent pas. Et les entreprises artisanales du bâtiment sont en

première ligne pour y contribuer. La CAPEB appelle le nouveau Premier ministre à prendre en considération, dans les politiques qu'il entend engager, ces centaines de milliers de petites entreprises à la hauteur de ce qu'elles représentent, c'est-à-dire 97 % des entreprises du bâtiment.

La CAPEB souhaite que le nouveau locataire de l'hôtel Matignon arbitre en faveur d'une juste représentation des petites entreprises dans le champ social, à l'instar des décisions de justice qui, en 2023, ont confirmé le bienfondé de l'existence d'un champ de négociation spécifique à cette catégorie d'entreprises comptant jusqu'à 10 salariés.

Enfin, la CAPEB souhaite que le nouveau Premier ministre poursuive sans tarder la démarche de simplification engagée par le précédent Gouvernement, car les attentes des entreprises en la matière sont fortes et légitimes. Il est, en effet, urgent de lever les contraintes administratives qui entravent leur activité et leur productivité. M. Attal semble en être conscient puisqu'il a déclaré que simplifier la vie des entreprises serait l'une de ses trois priorités.

C'est sur ces points que le Président est revenu lors des vœux qu'il a adressés à l'ensemble des partenaires et institutionnels réunis au siège de la CAPEB Nationale ce jeudi 11 janvier.

GOUVERNEMENT

LE RÉÉCHELONNEMENT DES PGE EST PROLONGÉ

560

ENTREPRISES ONT
BÉNÉFICIÉ D'UN
RÉÉCHELONNEMENT
DE LEUR PGE EN 2022
ET 2023

À l'occasion de ses vœux aux acteurs économiques, Bruno Le Maire a annoncé lundi 8 janvier la prorogation de l'accord qui permet d'accompagner les TPE/PME qui présenteraient un besoin de rééchelonnement de leur Prêts Garantis par l'État. Un accord entre l'État, la Banque de France, l'Institut d'émission d'Outre-mer et la Fédération bancaire française avait ainsi été signé le 19 janvier 2022 pour permettre le rééchelonnement de ces PGE.

Les mêmes signataires viennent de décider de renouveler cet accord jusqu'au 31 décembre 2026.

Ce dispositif de restructuration de PGE via la Médiation du crédit permet d'accompagner les TPE/PME rencontrant des difficultés de remboursement de leurs dettes bancaires dans la recherche de solutions amiables avec leur banque.

Sur les 107 milliards d'euros de crédits octroyés aux TPE/PME depuis 2020, plus de 50 milliards de crédits ont déjà été intégralement remboursés.

Le dispositif de rééchelonnement de ces prêts a permis d'accompagner environ 560 entreprises en 2022 et 2023 en leur permettant d'étaler le PGE sur 2 à 4 ans supplémentaires par rapport à l'échéancier initial, avec maintien de la garantie de l'État, en parallèle du réaménagement des autres financements bancaires.

ÉCONOMIE

LA SILVER ÉCONOMIE VEUT SE STRUCTURER

Le Conseil national de la Silver Économie qui s'est réuni juste avant les fêtes de fin d'année a décidé de lancer des travaux en vue d'élaborer un nouveau contrat de filière pour les trois ans à venir (2024/2027).

Pour ce faire, 6 groupes de travail ont été mis en place pour formuler les propositions en vue de soutenir et accompagner l'innovation dans la Silver Économie et de mieux structurer économiquement la filière ; d'accompagner la filière à l'export ; d'atteindre l'utilisateur et d'impliquer les acteurs « grand public » au sein de l'écosystème ; de poursuivre la structuration territoriale de la filière et d'améliorer la coordination des différents acteurs ; de permettre à toutes les étapes du parcours résidentiel de prendre le virage des nouvelles technologies et enfin d'adapter concrètement la société au vieillissement.

La Silver Économie souhaite aboutir à un programme articulé autour d'objectifs et de délais précis. L'année 2024 devrait être déterminante pour le renforcement de cette filière, après l'adoption de la proposition de loi « Bien vieillir » et les conclusions attendues de la mission interministérielle conduite par le professeur Bertrand Fougère qui a pour objectif d'accélérer la modernisation du secteur face aux défis du grand âge et de mieux accompagner les différents acteurs. Des travaux que la CAPEB suivra d'autant plus attentivement qu'elle entend bien porter au plus haut ses marques Handibat et Silverbat !



→ LE NUMÉRIQUE PÉNÈTRE LENTEMENT LES TPE QUI RESTENT PRUDENTES

Les petites entreprises intègrent progressivement et assez naturellement les outils numériques dans leur quotidien. Le dernier baromètre du Gouvernement (France Num) constate que 76 % des chefs d'entreprise sont convaincus du bénéfice qu'ils ont à les utiliser.

La plupart (90 %) utilisent désormais un outil numérique pour leurs devis et facturations ou pour leur gestion comptable. 50 % captent au moins 5 % de leur client sur internet. Et pourtant, 39 % seulement des TPE et PME estiment que le numérique peut leur faire gagner de l'argent.

S'ajoutent à ces doutes les craintes liées à la sécurité des données. Il faut dire que les cyberattaques ne font plus la différence entre les grandes et les petites entreprises. Et par crainte de piratage, 81 % des TPE/PME optent de préférence pour l'achat de services auprès de prestataires français et si possibles locaux,

installés à proximité de leurs entreprises. Malgré tout, les intentions d'investissements des entreprises dans les outils numériques progressent. 71 % des chefs d'entreprises ont l'intention d'investir dans un outil numérique dans les deux années à venir (contre 67 % en 2022).

→ LES RANGS DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS ET DES AUTO-ENTREPRENEURS GROSSISSENT TOUJOURS

45 581 €

C'EST LE REVENU MOYEN ANNUEL
DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS
EN 2021 SELON L'URSSAF

La France compte de plus en plus de travailleurs indépendants et autoentrepreneurs. Dans son étude publiée le 29 décembre, l'Urssaf indique qu'il y a en France 4,3 millions de travailleurs indépendants, soit 5,9 % de plus qu'un an auparavant.

Ce dynamisme est aussi le fait du grand succès remporté par le statut de la micro-entreprise. Ainsi, les autoentrepreneurs représentent 56,2 % des nouveaux indépendants.

70 % de ces entrepreneurs ont déclaré un chiffre d'affaires en 2022 ce qui leur procure un revenu moyen annuel de 7 449 € tandis que le revenu des travailleurs indépendants s'est accru de 8,3 % en 2021 par rapport à 2020.

ÉCONOMIE

→ DÉLAIS DE PAIEMENT : LES RETARDS PÉNALISENT TOUJOURS LES TPE

Curieusement, alors que les retards de paiement ont reculé depuis la fin 2020 pour passer en moyenne de 14,4 jours à 12 jours au premier semestre 2023, les retards de paiement supérieurs à 30 jours sont en forte augmentation.

Ces grands retards ne sont pas le fait des petites entreprises mais des plus grandes. 70 % des TPE et PME subissent des retards de paiement mais les grandes entreprises ne sont que 53 % dans ce cas. Les retards atteignent jusqu'à 42 jours pour les petites entreprises, 38 jours pour les moyennes mais seulement 26 pour les plus grandes.

Ce sont donc les petites entreprises qui subissent le plus violemment les conséquences de ces délais. Ainsi, le niveau des défaillances a rejoint celui des années avant Covid et elles touchent principalement des entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 250 000 €. La situation se tend dans les TPE/PME et ce sont surtout les entreprises liées à la construction, confrontées à la crise immobilière, qui inquiètent les observateurs.

Les remontées des départements confirment la dégradation des délais de paiement. Déjà l'an dernier, le rapport de l'Observatoire des délais de paiement avait montré que si les petites entreprises du bâtiment règlent en moyenne leurs fournisseurs avant le délai légal, elles subissent encore trop souvent des retards de paiement, un phénomène plus marqué dans les marchés interentreprises et en marchés publics. Rappelons toutefois que le nombre d'entreprises artisanales du bâtiment qui travaillent pour des maîtres d'ouvrage publics ne sont pas les plus nombreuses. En effet, seuls 12 % des artisans du bâtiment font des travaux pour le secteur public quand 37 % ont pour clients des entreprises privées et 51 % des particuliers.

Pour autant, la vigilance reste de mise car le pouvoir d'achat des particuliers se resserre

de plus en plus sous le coup de l'inflation et du niveau des taux d'intérêt. En outre, le versement des aides aux travaux tarde souvent, ce qui n'aide pas les particuliers à payer en temps et en heure. En effet, depuis l'augmentation des taux de contrôles, les obligés ne versent les CEE qu'après le retour des organismes de contrôle et, de ce fait, les délais sont passés en moyenne à 60 jours après validation des dossiers contre 15 à 30 jours précédemment.

Tout cela s'ajoute évidemment à une tension déjà présente sur les trésoreries dans un contexte d'activité en recul. D'où l'impérieuse nécessité d'agir pour aider les ménages à assumer leur reste à charge, pour faciliter le financement de leurs travaux, alléger la fiscalité via, notamment une TVA à taux réduit.



→ FOCUS SUR LES FRANÇAIS ET LEUR LOGEMENT

Le dernier baromètre « Le logement, grand témoin des nouveaux modes de vie des Français » publié en octobre dernier par Qualitel révèle que près de la moitié des propriétaires ont fait réaliser des travaux de rénovation énergétique dans leurs logements.

Outre le fait que cette enquête confirme l'impact de la Covid sur le rapport des Français à leur logement, elle révèle également la prise de conscience des propriétaires en matière d'économies d'énergie.

Ainsi, le logement est plus que jamais considéré comme un lieu de vie et d'épanouissement, un lieu où l'on travaille, où l'on fait du sport, où l'on se détend. Vivre dans son logement n'est certainement pas identique avant et après la Covid.

L'enquête confirme par ailleurs que les Français sont de plus en plus sensibilisés aux économies

d'énergie. Ils font attention au niveau de leur chauffage (66 % utilisent un thermostat), à leur consommation d'eau (41 % prennent moins souvent de bains pour cette raison). Une sensibilisation qui va jusqu'aux actes puisque 47 % des propriétaires ont fait des travaux de rénovation énergétique depuis 2018.

43 % ont constaté des améliorations suite à ces travaux en termes de confort global, mais aussi une diminution de leur facture énergétique (39 %) et un meilleur confort thermique (38 %). Pour autant, les trois quarts des propriétaires interrogés qui se chauffent au fioul n'ont pas du tout l'intention de changer leur chaudière.

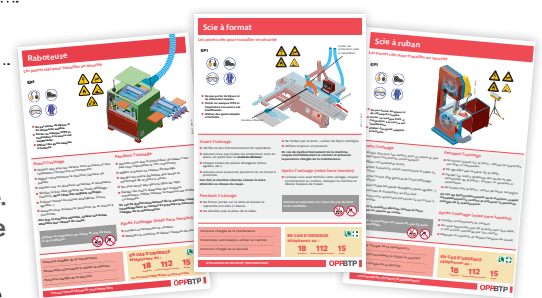
MÉTIERS

→ LES FICHES SÉCURITÉ DE L'OPPBTP SUR LES MACHINES À BOIS

L'OPPBTP a publié 18 fiches portant sur l'utilisation des machines à bois en toute sécurité. Il s'agit de présenter, dans le détail, les bonnes pratiques à respecter et de permettre aux chefs d'entreprise de les afficher dans les ateliers et près des postes de travail.

Ces 18 fiches s'adressent bien évidemment aux professionnels du bois, qu'ils exercent en charpente, en menuiserie ou en agencement. Elles portent sur l'utilisation de 18 types de machines, c'est-à-dire 95 % des équipements utilisés en général par ces professionnels. Centre d'usinage à commande numérique, corroyeuse, dégauchisseuse, délignouse,

mortaiseuse à chaîne, perceuse multibroche, plaqueuse de chants, ponceuse à bande, ponceuse calibreuse, raboteuse, scie à format, scie à onglet, scie à panneaux horizontale, scie à panneaux verticale, scie à ruban, scie radiale, toupie, et tenonneuse, aucune de ces machines n'a de secret pour l'OPPBTP qui en détaille les caractéristiques,



pointe les risques et identifie les bons équipements de protection individuelle à utiliser pour chacune d'entre elles.

Comment les utiliser en toute sécurité, avant, pendant et après ? Tout est concentré sur ces [fiches téléchargeables ici](#).



U2P

Le Conseil exécutif de l'U2P se réunissait ce lundi 8 janvier pour faire un point sur le démarrage des négociations interprofessionnelles sur l'emploi des seniors, le CETU (Compte Épargne Temps Universel) et les parcours professionnels ainsi que sur les travaux du groupe technique paritaire sur l'Agirc-Arrco, relatif à revalorisation des petites pensions. Il a, par ailleurs, examiné les propositions de la CAPEB pour continuer l'action syndicale suite aux conclusions de la mission flash sur la représentativité patronale. Le regroupement du FAFCEA avec le FIFPL était également à l'ordre du jour tout comme le changement de présidence.

WORLDSKILLS

Jean-Christophe Repon recevait ce mardi la Présidente de WorldSkills France afin d'envisager les modalités de la participation de la CAPEB dans le cadre de la compétition internationale qui se déroulera à Lyon du 10 au 15 septembre 2024.



PRESSE

Le Président Jean-Christophe Repon a donné mercredi une interview au Moniteur à propos des retards de paiement des collectivités dans les marchés de travaux. Une occasion de rappeler les propositions que la CAPEB formule dans le cadre des "Rencontres de la Simplification" pour simplifier la réponse aux appels d'offres en marchés publics.

PARITARISME

Le Comité de suivi de l'accord national interprofessionnel sur le paritarisme se réunissait ce vendredi 12 janvier. Il s'agissait de dresser un état des lieux de la mise en œuvre de l'ANI en ce qui concerne la reconnaissance et la valorisation des compétences acquises par les mandataires dans le cadre de la gestion d'organismes paritaires.

BUREAU CONFÉDÉRAL

Le premier Bureau confédéral de l'année s'est réuni ce jeudi 11 janvier pour un point sur les dernières actualités et notamment les événements et décisions survenus au cours de la fin d'année. Le Bureau devait aussi dresser un bilan de la campagne représentativité menée en 2023 et envisager les prochaines actions syndicales à conduire,

et notamment les suites à donner à l'Appel de la dernière chance et à nos propositions de simplifications.

Ce Bureau confédéral était également l'occasion de l'échange annuel avec les membres du bureau de l'APSEGA.

VŒUX



Comme chaque année, la CAPEB a accueilli, ce jeudi 11 janvier, ses partenaires et ses interlocuteurs institutionnels et, plus largement, les personnalités qui constitue son écosystème pour une soirée de vœux et de convivialité. Un moment privilégié au cours duquel le Président fait part des objectifs et des grands rendez-vous de la CAPEB pour l'année qui commence, une soirée toujours propice aux échanges et, souvent, au déclenchement de projets communs. Le discours du Président confédéral est disponible sur ARTUR, tout comme la vidéo annuelle des vœux du Président et des membres du Conseil d'administration confédéral.

SOCIAL

→ DÉBUT DES NÉGOCIATIONS POUR LA RESTRUCTURATION DES BRANCHES PROFESSIONNELLES

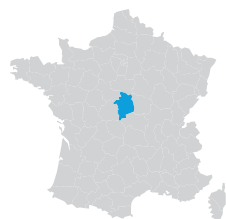
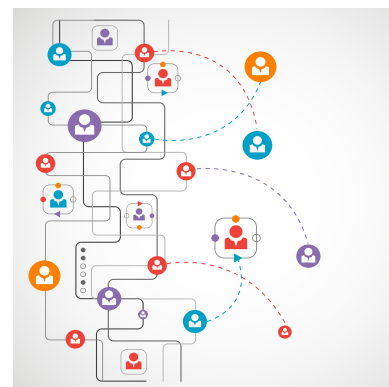
Suite à la conférence sociale du 16 octobre, l'Acte II de la restructuration des branches professionnelles est lancé. Si, depuis 2017, le nombre de branches professionnelles a beaucoup diminué pour être ramené à ce jour au nombre de 171, l'objectif du Gouvernement est de continuer les regroupements.

Il n'entend pas retenir le seul critère de la taille de la branche pour y parvenir et souhaite valoriser les branches qui ont une politique de formation dynamique et efficace, qui assure une bonne rémunération à ses salariés ainsi que de réelles perspectives d'évolution. C'est donc une démarche individualisée qui est privilégiée pour étudier, au cas par cas, quelles branches répondent à ces critères et celles qui ne le font pas.

Les mesures incitatives ou coercitives selon où l'on se place, suivront. En l'occurrence, il est prévu une baisse des exonérations pour les branches qui laissent les salaires sous le niveau du SMIC depuis plus d'un an et demi. Celles qui sont dans ce cas ont 6 mois pour négocier et se mettre en conformité. À ce jour, sur les 171 branches existantes, 80 seulement ont fait ce qu'il fallait pour cela.

80

C'EST LE NOMBRE DE BRANCHES PROFESSIONNELLES SUR LES 171 EXISTANTES QUI ONT NÉGOCIÉ DES MINIMAS SALARIAUX AU-DESSUS DU SMIC



RÉSEAU

→ UNE NOUVELLE SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DANS LE CHER

À compter du 15 janvier 2024, Séverine Collot succède à Florence Hyrat au poste de Secrétaire générale de la CAPEB Cher. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein du Réseau.



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
2, rue Béranget - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information, rendez-vous dans votre espace adhérent sur www.apeb.fr qui vous permettra d'accéder à

